



© Fondation AVC

VOTRE DON NOUS REND PLUS FORTS

JE SOUTIENS MA FONDATION

Je fais mon don :
www.fondation-recherche-avc.org



JE DONNE POUR :

- Faire progresser la prévention des AVC.
- Améliorer la qualité de vie des malades.
- Financer des projets de recherche innovants.
- Découvrir les traitements qui permettront de vaincre l'AVC.



Recherche à la phase aigüe pour une meilleure prise en charge



Recherche pour le mieux être des malades



Recherche Innovante



Recherche pour mieux prévenir l'AVC

JE SOUTIENS LA FONDATION

Je fais mon don par chèque libellé à l'ordre de : « Fondation pour la Recherche sur les AVC »
Ce bulletin est à renvoyer, accompagné de votre chèque à l'adresse suivante :
Fondation Recherche AVC - 1 rue Cabanis - 75014 Paris

OUI, avec la Fondation pour la Recherche sur les AVC, je soutiens la recherche
Je fais un don de :

- | | | |
|----------------------------------|-----------|-----------|
| <input type="checkbox"/> 500 € | | ▶ 200 € |
| <input type="checkbox"/> 1 000 € | soit, | ▶ 400 € |
| <input type="checkbox"/> 2 000 € | après | ▶ 800 € |
| <input type="checkbox"/> 3 000 € | déduction | ▶ 1 200 € |
| <input type="checkbox"/> 5 000 € | fiscale | ▶ 2 000 € |
- Montant libre :

Je peux aussi faire mon don en ligne, ponctuel ou régulier (paiement sécurisé) sur le site internet
www.fondation-recherche-avc.org sous « Je fais mon don par chèque... »

Mme. M. M. et Mme. Société :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postale :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Ces données recueillies font l'objet d'un traitement informatique par la FRM pour la Fondation pour la Recherche sur les AVC (FR-AVC) et sont nécessaires à l'édition de votre reçu fiscal et à la gestion de vos dons. Elles ne sont pas transférées hors de l'UE et pourront être utilisées pour vous adresser des communications de la FR-AVC et à des fins d'étude statistiques. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 ainsi qu'à la réglementation relative à la protection des données personnelles en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de limitation de la possibilité de vos données. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser une demande écrite accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité à la FR-AVC (1 rue Cabanis - 75674 Paris Cedex 14) ou par e-mail : contact@fondation-recherche-avc.org

IMPÔT SUR LES ENTREPRISES

60 % de vos dons sont déductibles de votre impôt sur les sociétés (dans la limite de 0,5 % du CA HT).

IMPÔT SUR LE REVENU

66 % déductibles de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable.

RÉDUCTION D'IMPÔT DE 66 %

Un don de 50 € ne coûte réellement que 17 €.

ASSUJETTI À L'IFI

75 % du montant de vos dons sont déductibles de votre impôt sur la fortune immobilière dans la limite de 50 000 €.